

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REPONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/761 DU 1^{er} 6/85

DECRET N° /MTEREPPS/DGTRP/DP
Portant intégration et nomination de
Monsieur BISSIMBA Joël dans les cadres
de la catégorie 1 hiérarchiel des
services Administratifs et Financiers
-SAP- (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

D.G.B.

D.G.F

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance 001/84 du 23/8/1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la constitution du 8/7/79
Vu la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu le décret 2067/EF du 31/8/1958 fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut général
des cadres de la catégorie 1 des SAP ;
Vu le décret 62/130/EF du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/EF du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/197/EF du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198/EF du 5/7/1962 relatif à la
nominations et à la promotion des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret 63/61/EF-BE du 26.5.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret 67/90 du 24/2/1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de
carrière et mutations ;
Vu le décret 74/496 du 31/12/1974 abrogeant et ren-
plaçant les dispositions du décret 62/196/EF du 5/7/1962
fixant les conditions d'admission des fonctionnaires ;
Vu le décret 84/896 du 2/6/1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
Vu le décret 84/858 du 13/8/1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 84/860 du 20/8/1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
Vu le protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la
République Populaire du Congo et l'UNESCO ;
Vu la lettre n° 3026/MER-DGEC-DOB du 21 Juillet 1984
du Directeur de l'Orientations et des Bourses transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

/) E C R E T :

.../...

YH.

secou(URSS)

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur BANSIEN SOUL, né le 26 Novembre 1956 à Hamon, titulaire du Diplôme de l'Institut des Ingénieurs des Transports Ferroviaires (Spécialité Economie et Organisation des Transports Ferroviaires) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2° - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget de l'Etat.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10^r JUIN 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile

- Hilaire MOUNTHOUT.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Revente de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSION.-

- Angé Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 2
- MTAC..... 2
- INTERESSE..... 2
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2/-